

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ESTERLINE

Présentation du programme de lutte contre la corruption

Introduction

Esterline remporte des marchés grâce à l'excellence de ses produits et services, jamais grâce à des actes de corruption. Notre programme de lutte contre la corruption nous permet non seulement de veiller à ce que nos activités respectent ce principe mais également à ce qu'elles soient pleinement conformes aux diverses lois et réglementations visant à lutter contre les actes de corruption dans le monde entier.

Objectif du programme

Le programme de lutte contre la corruption d'Esterline a pour but de s'assurer que nous nous conformons à nos propres standards de pratiques commerciales éthiques, et que nous respectons les lois et réglementations applicables interdisant les actes de corruption, telles que la loi américaine *Foreign Corruption Practices Act* et la loi britannique *Bribery Act*. Le programme est conçu pour fournir à tous les salariés d'Esterline les conseils et les moyens nécessaires afin que les décisions de l'entreprise soient conformes à nos principes en matière d'éthique et aux lois internationales relatives à la lutte contre la corruption. Le programme prévoit des standards globaux et contient des politiques plus détaillées auxquelles toutes les personnes exerçant une activité au sein d'Esterline sont tenues de se conformer. Esterline attend également de ses dirigeants et salariés qu'ils fassent part de toute question ou de toute préoccupation et qu'ils signalent toutes infractions potentielles.

Éléments constitutifs du programme

La culture de la conformité

Le Conseil d'Administration d'Esterline et ses responsables seniors sont chargés de construire et de diffuser des standards élevés en matière de conduite professionnelle éthique. Par leur leadership, nous attendons d'eux qu'ils instaurent une culture de prise de décision respectueuse de l'éthique et en conformité à la législation en vigueur en promouvant la diffusion d'un message anti-corruption au sein de toute l'entreprise.

Nous attendons également des responsables, à tous les niveaux, qu'ils renforcent l'exemple donné par la direction de la Société en faisant preuve d'une conduite respectueuse de l'éthique dans le cadre de leurs activités et de leurs communications avec les salariés et partenaires commerciaux. Les responsables sont ainsi tenus de favoriser la politique de la porte ouverte, d'aborder de manière appropriée les problèmes des salariés en matière de corruption et d'encourager les salariés tant à utiliser le Dispositif d'Alerte (Helpline) d'Esterline que de s'adresser à leurs supérieurs hiérarchiques.

Supervision, autonomie et moyens

Le Conseil d'Administration d'Esterline a confié la supervision du programme de lutte contre la corruption à son Comité d'Audit, tel qu'indiqué dans la Charte du Comité d'Audit. Le Directeur Juridique ou le Responsable du Programme, Ethique et Conformité, chargés respectivement de la gestion globale et de la gestion quotidienne du programme, remettent au Comité des rapports trimestriels contenant des informations actualisées sur les nouveautés en matière de loi anti-corruption, l'état d'avancement du programme et toute question importante ou tout signalement concernant tout manquement ou infraction important susceptible de survenir. Par ailleurs, le Directeur Senior des Audits Internes de la Société remet également des rapports trimestriels au Comité d'Audit, qui contiennent des informations relatives aux problèmes de corruption identifiés lors de la réalisation d'audits internes. Le Comité, à son tour, fait part de ses délibérations à l'ensemble du Conseil d'Administration. En outre, le Directeur Juridique ou le Responsable du Programme remet un rapport annuel sur l'efficacité du programme à l'ensemble du Conseil d'Administration. Dans l'ensemble, cette procédure permet au Conseil d'Administration d'exercer un contrôle indépendant sur la mise en œuvre et l'efficacité du programme.

Le Responsable du Programme d'Esterline est chargé de la gestion quotidienne du programme. En fonction de leurs missions respectives, Esterline a autorisé le Directeur Juridique et le Responsable du Programme à :

- prendre des décisions relatives au programme ;
- mettre en place une coordination avec la direction exécutive et désigner des membres du personnel pour participer à la mise en place du programme dans chaque « *business unit* » ;
- superviser les enquêtes sur les manquements ou infractions ;
- reporter directement au Comité d'Audit ;
- utiliser ou engager des ressources suffisantes pour la gestion du programme.

Esterline dispose d'un Comité d'Ethique composé des membres suivants : le Directeur Juridique, le Directeur Financier, le Directeur Senior des Audits Internes et le Responsable du Programme. Le Comité d'Ethique apporte un soutien en opérationnel et supervise le programme de lutte contre la corruption. Le Comité d'Ethique se réunit régulièrement, en tant que de besoin, afin de discuter du programme de lutte contre la corruption et de réfléchir à de nouvelles politiques ou autres initiatives qui pourraient s'avérer nécessaires afin de renforcer le programme, de contrôler les risques de corruption ou de gérer tout manquement ou infraction.

Esterline a également nommé des Conseillers en Éthique dans chaque « *business unit* » afin qu'ils participent à la mise en place du programme et qu'ils apportent leur aide aux salariés confrontés à des problèmes d'éthique ou de conformité dans le cadre de leurs fonctions. Les Conseillers en Éthique facilitent les réponses à toutes questions et veillent à ce que les problèmes signalés soient pris en compte ou transmis à un échelon supérieur. Il peut également être demandé aux Conseillers en Éthique d'intervenir comme spécialiste local au cours d'une enquête interne.

Les responsables d'Esterline veillent au respect du programme de lutte contre la corruption selon les modalités suivantes :

- En connaissant ses principes et politiques ;

- En utilisant un vocabulaire et en adoptant un comportement témoignant d'une conduite exemplaire et d'un respect de la loi ;
- En répondant aux questions d'éthique ou de conformité posées par d'autres salariés ;
- En complétant les rapports et en les transmettant à l'échelon supérieur ;
- En prenant des mesures disciplinaires, s'il y a lieu, en cas de manquements ou d'infractions.

Standards écrits

Esterline dispose de standards écrits qui établissent et fondent le programme de lutte contre la corruption. Ces standards écrits s'appliquent à l'ensemble des dirigeants et salariés. Des traductions de ces standards sont disponibles dans les différentes régions dans lesquelles Esterline exerce ses activités. Pour faciliter leur utilisation, ces standards sont accessibles via un répertoire centralisé figurant sur le site Intranet de la Société. Les standards écrits d'Esterline sont revus une fois par an et mis à jour si nécessaire, garantissant ainsi un contenu actualisé, clair, concis et accessible. En cas de changements importants apportés à l'un quelconque de ces standards écrits, Esterline fait part de ces modifications à l'ensemble des salariés concernés.

Le programme de lutte contre la corruption d'Esterline repose sur le Code de conduite professionnelle et d'éthique (le « Code »). Ce document est accessible sur le site Intranet d'Esterline et est également mis à la disposition des salariés d'Esterline et du grand public sur Internet. Esterline remet ce Code à l'ensemble des dirigeants et des salariés de manière régulière, dont les intéressés accusent réception en le signant, montrant ainsi qu'ils en ont pris connaissance du Code et s'engagent à s'y conformer. En cas de nomination d'un nouveau dirigeant ou de recrutement d'un nouveau salarié, la personne en question reçoit un exemplaire du Code et est tenue de le signer avant de prendre ses fonctions au sein d'Esterline.

Les standards écrits d'Esterline incluent une Politique de lutte contre la corruption ainsi que d'autres mesures associées fournissant des informations relatives aux responsabilités en matière de lutte contre la corruption. Ces standards écrits abordent les principales situations à risque en termes de corruption, y compris, notamment, les sujets suivants :

- Les cadeaux ;
- Les invitations, avantages et débours ;
- Les voyages ;
- Les dons aux œuvres de charité et parrainages ;
- Les paiements de facilitation ou bakchichs ;
- Les sollicitations et extorsions de fonds.

Formation et conseils

Esterline dispense des formations régulières et obligatoires sur la lutte contre la corruption à tous ses dirigeants et salariés. Les salariés qui occupent des postes de direction ou clefs, ainsi que ceux occupant certaines fonctions particulières (liées, par exemple, aux ventes ou aux achats) bénéficient de formations supplémentaires axées sur les risques et les obligations inhérents à leurs responsabilités professionnelles. Des formations supplémentaires peuvent également s'avérer nécessaires lorsqu'un besoin est identifié à l'issue d'une évaluation des risques. Les formations sur la lutte contre la corruption sont dispensées dans la langue du pays concerné, et incluent des tests et une certification une fois achevées. Les nouveaux salariés sont tenus d'assister à ces formations sur la lutte

contre la corruption et d'obtenir la certification y afférente dès leur recrutement. Les dirigeants d'Esterline bénéficient également de formations en matière d'éthique et de conformité, qui comprennent une formation spécifique régulière sur la conformité en matière de lutte contre la corruption.

Contrôles internes

Évaluation des risques

Dans le cadre des contrôles effectués en interne, Esterline réalise régulièrement une évaluation des risques concernant la lutte contre la corruption, dont l'objectif est de veiller à proposer un programme de lutte contre la corruption tenant compte des risques encourus. L'évaluation des risques prend notamment en considération les éléments suivants :

- Localisation de la société
- Localisation des clients d'Esterline
- Interaction avec les représentants du gouvernement
- Secteurs industriels concernés
- Opportunités commerciales et programmes importants
- Participation à des contrats de joint-venture
- Importance des autorisations et agréments
- Niveau des contrôles et de la supervision du gouvernement
- Volume et montant des marchandises passant la douane et nombre de personne franchissant les frontières

Le Directeur Juridique ou le Responsable du Programme d'Esterline présente les résultats de l'évaluation des risques au Comité d'Éthique ainsi qu'au Comité d'Audit. La Société utilise ces résultats afin de modifier le programme de lutte contre la corruption, en tant que de besoin, afin de tenir compte des risques identifiés.

Contrôle

Les « *business units* » d'Esterline ont mis en place des programmes visant à surveiller les échanges de cadeaux et autres avantages commerciaux. Le personnel attaché au département Finance surveille les dépenses liées aux cadeaux et avantages commerciaux ainsi que les frais de déplacement présentés pour remboursement. Les cadeaux adressés par des fournisseurs ou des clients, ou tout autre avantage qui ne remplit pas les exigences prévues par la politique d'Esterline, seront refusés poliment.

Audit

Le département Audit Interne d'Esterline procèdera à des contrôles réguliers au sein de toute l'entreprise. Ces audits reposeront sur une évaluation des risques indépendante réalisée une fois par an portant notamment sur le champ de la Politique de lutte contre la corruption d'Esterline ainsi qu'aux procédures associées. L'évaluation réalisée par le département Audit Interne comprendra des vérifications avec des responsables de contrôle, des vérifications de transaction et des entretiens avec des salariés clés. Les résultats de l'audit seront transmis aux équipes de direction au niveau local, plateformes, segments et de l'entreprise, ainsi qu'au Comité d'Audit.

Relations marketing et commerciales

Esterline dispose d'un Code de Bonne Conduite du Représentant Commercial (le « Code du Représentant Commercial ») qui s'applique à tous les représentants commerciaux, consultants commerciaux/marketing, distributeurs/revendeurs et tout autre tiers représentant Esterline ou fournissant un canal de distribution des produits Esterline (ensemble, les « représentants commerciaux »). Le Code du Représentant Commercial contient une présentation de l'engagement de la Société en matière de lutte contre la corruption. La Société impose à ses représentants commerciaux d'obtenir une certification relative au Code du Représentant Commercial dès le début de la relation contractuelle et des re-certifications de manière régulière.

La Société procède également à une vérification lors du recrutement des représentants commerciaux, dont la nature et l'importance dépendent de différents facteurs, notamment, l'identité de la personne concernée, le secteur d'activité, la localisation, la taille et la nature de l'engagement avec Esterline, ainsi que les modalités et le montant de la rémunération. Dans ces différents cas, des clauses types en matière de conformité concernant la lutte contre la corruption sont incluses dans tous les accords applicables.

Esterline impose une formation sur la lutte contre la corruption à tous les représentants commerciaux retenus, en fonction de leur mission individuelle et de divers résultats d'évaluation des risques. Toute formation interviendra au début de la relation contractuelle puis de manière régulière. Toutes les formations sont dispensées dans la langue du pays concerné et comprennent des tests et donnent lieu à une certification une fois achevées.

Contrôle

Les responsables des « *business units* » veillent au respect des obligations de vérification des représentants commerciaux et s'assurent de l'insertion des clauses contractuelles relatives à la lutte contre la corruption. Les gestionnaires de contrat veillent à ce que les représentants commerciaux se conforment à ces stipulations, et les rémunérations et remboursements des représentants commerciaux sont contrôlés par le personnel du département Finance.

Audit

Les clauses types d'Esterline contiennent des stipulations qui autorisent la Société à vérifier, au moyen d'audits, les livres et registres des représentants commerciaux.

Audit de pré-acquisition (due diligence) et intégration post-acquisition

Lors d'une opération d'acquisition, Esterline procède à une analyse des risques de corruption (due diligence anti-corruption). Au moment de l'acquisition, Esterline met en œuvre ses politiques et dispositifs de contrôle internes, et en particulier son programme de lutte contre la corruption. Cela consiste notamment à utiliser les standards écrits, formations et certifications de la Société. Si les circonstances l'exigent, Esterline procédera également à un audit anti-corruption et/ou à une évaluation des risques concernant toutes les sociétés nouvellement acquises.

Communication d'informations confidentielles et enquêtes internes

Esterline dispose d'une ligne d'assistance ou « dispositif d'alerte professionnelle » (*Ethics & Compliance Helpline*), qui est gérée par une société partenaire et qui est mise à la disposition des salariés comme des tiers 24h/24 et 7j/7 afin qu'ils puissent poser des questions ou signaler des problèmes. Les Conseillers en Éthique et Déontologie de la

Société sont également à la disposition des salariés pour répondre aux questions liées à l'éthique et la conformité ou pour traiter tous signalements effectués par des personnes concernant des manquements et infractions éventuels.

Pour répondre aux signalements effectués concernant des manquements et infractions éventuels, Esterline mène des enquêtes efficaces et fiables. Ces enquêtes internes sont menées sous l'autorité d'un enquêteur extérieur à la Société et impartial qui est désigné par le Directeur Juridique.

Mesures procédures disciplinaires

En cas de manquement ou d'infraction relative à la Politique de lutte contre la corruption Esterline pourra mettre en place le cas échéant, et conformément à la réglementation en vigueur, des procédures disciplinaires. Lorsqu'un manquement est découvert, des mesures appropriées sont prises en vue de remédier au préjudice et de prévenir tout nouveau manquement.